

PARIS (MPE-Média) – La styliste Carmen Colle, créatrice de la marque Angèle Batiste en tant que styliste, PDG de la société World Tricot (WT) basée à Lure (Haute-Saône) est en procès avec le Groupe Chanel depuis 2005 pour « rupture abusive de contrat et contrefaçon ». WT reproche à Chanel l'exploitation non autorisée d'un de ses échantillon de maille pour créer une nouvelle collection la même année. La Cour d'Appel de Paris soit statuer le 14 septembre prochain sur un premier jugement rendu en 2009 par le Tribunal de Commerce de Paris, mais sur une base contestée par Mme Colle et son entreprise. Rappel des faits avant le verdict attendu.



Acte I : En 2005, Mme Carmen Colle, fabricante de maille basée à Lure (Haute-Saône), intente un procès à Chanel pour « rupture abusive de contrat et contrefaçon ». L'issue lui en est pour partie favorable, pour partie favorable à Chanel, ce que Mme Colle conteste, qui demandait 2,5 millions d'euros en réparation, comme le soulignaient à l'époque les médias de la mode, y compris aux Etats-Unis, pour qui l'affaire revêtait une importance jurisprudentielle évidente.

Textile : World Tricot versus Chanel, acte V

Écrit par Administrator

Mercredi, 12 Septembre 2012 11:49 - Mis à jour Mardi, 25 Octobre 2016 16:06



Textile : World Tricot versus Chanel, acte V

Écrit par Administrator

Mercredi, 12 Septembre 2012 11:49 - Mis à jour Mardi, 25 Octobre 2016 16:06

[REDACTED]

Textile : World Tricot versus Chanel, acte V

Écrit par Administrator

Mercredi, 12 Septembre 2012 11:49 - Mis à jour Mardi, 25 Octobre 2016 16:06



Textile : World Tricot versus Chanel, acte V

Écrit par Administrator

Mercredi, 12 Septembre 2012 11:49 - Mis à jour Mardi, 25 Octobre 2016 16:06

www.angelotist.com



www.chanel.com